

Iñaki ECHANIZ

Député des Pyrénées-Atlantiques
4^{ème} circonscription
Secrétaire de l'Assemblée nationale

Monsieur Edouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Ref : EB-176-C

Oloron Sainte-Marie, 7 janvier 2026

Objet : Demande de réévaluation du nombre de postes ouverts pour la session 2026 du CAPES d'occitan-langue d'oc



Monsieur le Ministre,

J'ai été saisi par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO) d'une vive inquiétude concernant le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan-langue d'oc pour la session 2026.

Selon les données publiées sur le site du ministère, seuls trois postes seraient proposés, exclusivement au concours à bac + 3. Ce chiffre apparaît insuffisant au regard des besoins réels sur l'ensemble de son aire linguistique très étendue (quatre régions administratives, 34 départements ou encore huit académies).

Cette situation semble en contradiction avec les objectifs fixés par la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion et notamment avec son article 7 qui vise à généraliser l'enseignement des langues régionales à tous les élèves des territoires concernés.

Le rapport sénatorial sur la mise en œuvre de cette loi, publié le 17 octobre 2025, appelle à un effort massif de formation des professeurs, condition indispensable pour assurer l'avenir des langues régionales.

En effet, le faible nombre de postes ouverts depuis le début des années 2000, conjugué à l'arrivée prochaine à la retraite de nombreux enseignants, laisse craindre une pénurie durable d'enseignants d'occitan dans le second degré.

Alors que, pour beaucoup de langues, la transmission familiale est devenue marginale, le futur des langues régionales passe nécessairement par l'enseignement.

La dynamique engagée par la loi susmentionnée ne pourra produire ses effets que si elle s'accompagne d'un nombre de postes en adéquation avec les besoins du terrain. À défaut, le risque est réel de décourager les candidats et de compromettre la transmission de la langue d'oc dans l'enseignement public.

Permanence parlementaire : 8 Avenue de la gare 64400 OLORON SAINTE-MARIE – Tel : 06 40 23 21 58

Assemblée nationale : 126 Rue de l'université 75355 PARIS 07 SP – Tel : 01 40 63 19 52

Courriel : inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr

Aussi, je souhaite relayer la demande de la FELCO et vous solliciter afin que le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan-langue d'oc pour la session 2026 puisse être revu à la hausse, tant pour le concours à bac + 3 que par l'ouverture d'un contingent de postes à bac +5, afin que le volume de recrutements corresponde davantage au large périmètre géographique de l'occitan.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Iñaki Echaniz
Député de la 4^{ème} circonscription
des Pyrénées-Atlantiques

Permanence parlementaire : 8 Avenue de la gare 64400 OLORON SAINTE-MARIE – Tel : 06 40 23 21 58

Assemblée nationale : 126 Rue de l'université 75355 PARIS 07 SP – Tel : 01 40 63 19 52

Courriel : inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr